

## <u>CERTIFICAT MEDICAL SPECIFIQUE</u> <u>de l'Expérience Grande Traversée Volcanic XGTV 2021</u>

Ce certificat de non-contre-indication à la participation à l'épreuve sportive XGTV (course d'ultra endurance 224 kms – 8400 D+ - Temps max 62h) est à déposer sur le module d'inscription Sportips avant le 12 avril 2021. A défaut de réception du certificat médical à cette date, l'inscription sera annulée sans remboursement. Tous les certificats médicaux doivent être fournis en français.

Je soussigné(e),,
Docteur en médecine, certifie avoir examiné, ce jour,
Mr/Mme (rayer la mention inutile),
né(e) leà
et n'avoir pas constaté de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, et notamment à la participation à une épreuve d'ultra endurance de 224 kms / 8400 D+ d'une durée maximum de 62h.
Fait leàà
Remis en main propre à l'intéressé pour faire valoir ce que de droit.

Cachet et signature du Médecin